

## Laissez-les s'envoler !

Votre enfant rêve depuis toujours d'être boulanger, alors que vous le voyiez plutôt poursuivre de longues études.

Votre fille envisage une carrière artistique. Elle veut brûler les planches et vivre de sa passion.

Votre fils envisage d'aller vivre aux Etats-Unis pour y travailler.

Toutes ces situations vous font peur, vous angoissent et vous font régulièrement rentrer en conflits avec votre enfant. Vous ne supportez pas l'idée de voir votre enfant faire une chose que vous n'aviez pas envisagée. Vous ne supportez pas que votre enfant puisse, un jour, s'éloigner de vous, vous quitter pour aller vivre sa vie ailleurs, loin de vous.

Certes, ce sont des réactions légitimes ? à condition qu'elles ne soient que passagères et très limitées dans le temps. Dans le cas contraire, sachez que vous rendrez votre enfant malheureux et surtout qu'il n'aura qu'un seul choix : s'éloigner de vous, définitivement !

En effet, la vie de vos enfants ne vous appartient pas. Vous devez, bien entendu, les éduquer, les élever dans le sens premier du terme, c'est-à-dire les faire grandir. Vous devez leur montrer le bon chemin, les guider.

Vous devez, dans le même temps, leur poser des limites, les empêcher de faire n'importe quoi. Mais, cela ne signifie nullement leur imposer vos choix. En effet, il se peut que votre enfant ne veuille pas suivre de longues études et qu'il préfère suivre un apprentissage où il s'épanouira pleinement.

Il peut vouloir également vivre de sa passion, la musique ou le théâtre. Il peut rêver d'aller travailler aux Etats-Unis, loin de vous.

Pourquoi l'en empêcher ? S'il le veut vraiment, s'il a mûrement réfléchi, au lieu de le brider, pourquoi ne pas l'accompagner dans sa démarche.

L'essentiel est que vous en discutiez avant, que vous lui montriez les différents inconvénients de ce qu'il a choisi de faire ? mais aussi les avantages.

Faites-le rencontrer des professionnels. Faites-lui suivre des cours de musique ou de théâtre. Suivez-le, accompagnez-le. Une fois tout ceci effectué, s'il persiste dans ses choix, c'est qu'il est mordu et qu'il ne voudra pas faire autre chose. Ne le culpabilisez pas sans arrêt en lui disant, « tu vas tout rater », « si tu veux partir, c'est que tu ne m'aimes pas », « le milieu artistique est difficile, tu ne t'en sortiras jamais », « sans le bac, t'es rien », « si tu ne fais pas de longues études, tu seras un bon à rien », etc. Encouragez-le au contraire ! Surveillez-le, de loin. Soutenez-le dans les moments plus difficiles. Dites-lui que vous serez toujours là pour lui et que même s'il part vivre à l'étranger, vous ne lui en voudrez pas et que vous serez toujours à ses côtés.

Bien entendu, votre enfant pourra commettre des erreurs car la voie qu'il aura choisie sera très certainement semée d'embûches. Surtout, si cela arrive, ne lui dites pas : « Je te l'avais dit ! », « Les enfants n'écourent jamais leurs parents ». Aidez-le, au contraire, à se relever. Dites-lui qu'on apprend beaucoup de ses échecs, que s'il veut vraiment une chose, il faut qu'il persévère, il finira par y arriver. Laissez-le vivre tout simplement, tout en le soutenant.

Cela devrait être le but des parents : faire que leurs enfants soient heureux dans la vie qu'ils se seront choisis. Quoi de mieux d'ailleurs de pouvoir vivre de sa passion, d'exercer la profession que l'on veut ? N'auriez-vous pas aimé faire la même chose que lui ?

Ne vous en formalisez pas surtout. S'ils ne veulent pas suivre la voie que vous leur avez toute tracée dès leur naissance, ne pensez pas qu'ils ne vous aiment pas, ne leur en voulez pas. Au contraire, soyez-en heureux. Cela signifiera que vous avez bien rempli votre rôle de parent qui est de donner à votre enfant la possibilité de prendre son envol vers la vie, vers sa propre vie !

## Au sujet de l'auteur

Co-auteurs : BRUNET Isabelle (spécialiste en développement personnel) et GAWELIK Katy (Docteur en droit, spécialiste en bien-être et en épanouissement personnel). N'hésitez pas à visiter le site Abond@nce Editions <http://www.abondance-editions.com> et à télécharger les ouvrages et les audios gratuits.

"Vous êtes autorisé à publier cet article sur votre site à la seule condition de garder le contenu intact, d'indiquer le nom des auteurs et de maintenir les liens cliquables"

Source: <http://www.webmaster-gratuit.com>